Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Septembre 2013

N° 71

N° ISSN : 1954-9652

Pique-nique et randonnée découverte le dimanche 15 septembre « chemins de protestantisme au Chefresne »

DANS CE NUMÉRO :

Le Chefresne	*1*
Hambye (moulins)	*2, 3*
Champrépus et François Desrues, écrivain du val de Sienne	*3*
La Colombe et l'abbaye de Hambye	*4, 4, 7*
Villebaudon (église)	*5, 8*
Granville (cimetière)	*6, 7*
Sept-Frères (moulin)	*7*

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Chacun sait que le Chefresne détient un ensemble exceptionnel de patrimoine protestant et que cette paroisse puis commune a toujours été un foyer de Protestantisme. Depuis sa création l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne a œuvré pour la sauvegarde du site protestant du Chefresne avec l'implication du Conseil municipal entraîné par son maire, Jean-Claude Bossard.

Le site reconnu par le Ministère de la Culture a été inscrit à l'inventaire des Monuments historiques. Il a été récemment malmené par les Pouvoirs publics jusqu'au point de faire passer une ligne à très haute tension à moins des 500 mètres de la zone protégée. Elle propose avec le concours du Conseil municipal du Chefresne une randonnée pédestre sur le thème de l'histoire et du patrimoine protestant au Chefresne » ou la détermination d'une association et d'une municipalité pour le sauvetage, la restauration et la protection du patrimoine. Rendez-vous est donné à midi le dimanche 15 septembre pour un pique-nique (abrité si nécessaire) sur la place du bourg du Chefresne. Le départ de la randonnée aura lieu à 14 heures pour une découverte commentée du patrimoine protestant de la commune : les temples inscrits au titre des Monuments historiques, les ruines du grand temple et le petit temple meublé, la découverte des paysages sur le site, le cimetière du Neufbourg, le site du Hamel castel, du chêne Guérin où se trouvait le temple avant sa destruction en 1679, le presbytère protestant bâti par Félix Sanson-de-la-Valesquerie, l'église saint Pierre et ses vitraux sur le thème de saint Pierre apôtre, la croix du cimetière, théâtre de l'abjuration du pasteur Laval. Une boucle de 6 kilomètres de petites routes. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Cette manifestation est gratuite. Pensez à emmener votre pique-nique !

Moulins de l'abbaye de Hambye (suite)

Le cadastre napoléonien de 1824 de la section « C » 2e feuille n° 812-816 (dont 813 (moulin), 815 (boulangerie) montre le « moulin du bas » de l'abbaye en état, ainsi que les numéros 832-837 des « moulins de l'abbaye » dont le 835 (moulin à huile) 836 (moulin à blé), à l'exception de la maison « dite du meunier » qui n'existait pas encore sur la parcelle 848, c'est une construction récente, lors de l'établissement du plan cadastral. En 1849 il y avait toujours à l'abbaye une usine avec ses trois moulins à blé et une autre usine avec deux moulins, l'un à huile et l'autre à avoine, les dites usines en circonstances et dépendances, la pierrée, le bief des dits moulins et le moulin de bas. La situation avait changé lors de la vente de décembre 1926 consentie par **Hervé, Sané, Marie de Kerros** à **Alphonse, Ludovic Hurel** et **Marie, Ernestine Lemière**, son épouse. En effet le bief qui se trouve dans le pré est en partie rempli. L'acte de vente précise l'existence de deux petits bâtiments, autrefois à usage de moulin (C 832-837) ainsi qu'un bâtiment dénommé d'ancienne maison du meunier divisée en charreterie, ancienne écurie, cuisine, trois chambres et grenier sur le tout et un pré dans lequel existait autrefois un moulin (C 810-816). Hors le détail de la nomenclature des parcelles apporte d'autres précisions importantes : Il est possible, en effet, de constater que le moulin à blé de l'abbaye n'existe déjà plus qu'à l'état de ruines puisqu'on n'identifie que la seule assiette (sol de maison). L'acte précise d'autre part que tous les immeubles vendus à monsieur et madame Hurel sont loués à **Jules, Ernest, Valentin Lehaut** et **Julia, Maria Lefranc**, son épouse, en vertu d'un bail des 12 et 27 novembre 1923, enregistré le 1er décembre de la dite année.

Section	Numéro	Nom particulier de la parcelle	Nature
C	835	Moulin à huile	Bâtiment
C	836	Moulin de l'abbaye	Sol de maison
C	813	Moulin de Bas	Bâtiment
C	815	La boulangerie	Bâtiment

Les deux moulins de l'abbaye, blé et huile, face à la maison dite du meunier, collection archives départementales de la Manche

L'abbé **Eugène Niobey** fait état lors des fouilles de l'église abbatiale, en 1933, de l'envoi de plus de mille tombereaux de gravats extraits des ruines de l'abbatiale pour combler le bief des moulins. Il apporte une autre précision dans l'ouvrage consacré à l'histoire de Hambye, le château, l'abbaye, publié en 1940, à propos d'une dalle tombale « *du seuil de la maison, elle traversa la route pour passer au moulin, transformé en pressoir ; après avoir été mutilée, elle servit de pavé sous les pieds des chevaux qui font tourner les meules. C'est dans les ruines de ce petit bâtiment que quarante plus tard, ses débris vont être retrouvés en plusieurs étapes* ». On sait par ailleurs que monsieur Vivier inspecte les ruines du moulin et le petit bief, le 14 avril 1932, dans le but d'extraire les fragments de dalles funéraires, puisque c'est dans les débris du moulin que l'on redécouvrit les dalles tombales de **Jeanne Paisnel** et de **Jeanne de la Champagne**, sa mère, précédemment vues en 1890 au palier de la maison du meunier. Et l'abbé **Niobey** de préciser, page 359, « *les deux petits moulins ne sont plus que des ruines au bord de leur canal desséché. Ils étaient alimentés par une dérivation de la Sienne et l'on voit encore la perrée, longues glissières de granit qui maintenaient les vannes du barrage. L'un de ces moulins était à blé. Le second servait, au début du siècle dernier, à la fabrication de l'huile* ». **Octave Feuillet** qui fut l'hôte de la famille du meunier avant la publication de son ouvrage « la petite comtesse » en 1857 précise que celle-ci vivait dans une aile du bâtiment du XIIe siècle. Ce logement pourrait correspondre au chauffoir qui abrita plus tard d'autres familles.

Il n'est plus guère précisé dans la donation-partage du 29 décembre 1941 par **Alphonse, Ludovic Hurel** et son épouse **Maria, Ernestine Lemière**, en faveur de leurs enfants, **René, Victor, Edouard** et **Marie, Thérèse, Andrée**, à l'article 3 : pré et ruines de bâtiments (832-837) et pré à l'article 16 (810-815) excluant l'existence de bâtiments.

Moulin des planches à Champrépus

Le moulin des planches à Champrépus est ancien, il figure sur le cadastre napoléonien 1818-1819. Une vente est consentie par **Albert, Jules Lefèvre** et **Berthe Lemoine**, époux, le 22 octobre 1942, à **Pierre, Maxime Leseur**, éleveur Rennes. La propriété dudit moulin comprend un bâtiment à usage de moulin avec le matériel servant à l'exploitation de ce dernier, un bâtiment d'exploitation, des jardins légumiers, plants, vergers, herbages pré du bief, assis sur la commune de Champrépus et par extension sur Le Tanu. L'origine de propriété informe que des transactions avaient eu lieu chez maître Robin, notaire à La Haye-Pesnel, et chez maître Lepelletier, notaire à Hambye en 1919. Cette dernière vente, le 25 juin 1919, concerne **Joséphine Lefèvre** veuve **d'Isidore, Célestin Goutière** et **Georges, Henri Goutière**, boucher, mobilisé et en permission, tous les deux demeurant à Hambye. La transaction se fait en faveur **d'Albert, Jules Lefèvre** et de **Berthe Lemoine**, son épouse, demeurant ensemble à Champrépus (enregistré dans les actes civil publics de Gavray, volume 202, folio 61-63, numéros 11-13, 12-18, 1-7). Le moulin est à trois tournants avec ses meules et accessoires, une maison d'habitation, un bâtiment d'exploitation, cour, jardin légumier, plant de pommiers, taillis et bief, le tout connu sous le nom de moulin des planches figurant au cadastre, section B n° 1004, 1091-1097. Le moulin appartenait à **Georges, Henri Goutière** pour être entré dans le deuxième lot à lui attribué lors du partage du 23 juin 1919. Il avait été acquis par **Isidore, Célestin Goutière** des héritiers bénéficiaires **d'Eugène, Bon Lefèvre** et de **Maria, Léonie Lemoine**, son épouse, meuniers, qui demeuraient à Champrépus suivant un jugement d'adjudication rendu par le tribunal civil d'Avranches le 17 février 1900 et transcrit au bureau des hypothèques d'Avranches le 24 avril suivant (volume 1290, n° 23) qui eux-mêmes l'avaient eu par un autre jugement rendu sur folle enchère par le même tribunal le 3 août 1899 de **Dominique Olive** qui demeurait au Tanu. Ces propriétaires avaient été saisis par procès-verbal par l'huissier Aze à Villedieu le 5 et 7 janvier 1889 et transcrit aux mêmes hypothèques d'Avranches (volume 56, n° 41). Une vente mobilière est faite le 24 février 1900 à la requête d'Auguste, Eugène Lefèvre, garçon meunier à Hambye et d'Albert, Jules Lefèvre, garçon meunier au Mesnil-Villeman (3 Q volume 192, ACP Villedieu, folio 45, cases 16-17).

François Desrues, écrivain du Val de Sienne

François Desrues est un normand bien de chez nous, puisqu'il vit le jour dans le val de Sienne, à la Lande-d'Airou, vers 1570, et qu'il mourut aux environs de 1630. Son essentiel titre de gloire est d'avoir publié chez Jean Le Cartel, imprimeur et libraire à Coutances, un curieux ouvrage dont le titre est « description contenant toute les singularitez des plus célèbres villes et places remarquables du royaume de France. Quelques extraits :

Du bourg de Ville-Dieu

Envirun sept lieuës de Constances, est le bourg de Ville-Dieu, & y est une commanderie des chevaliers de Rhodes, jadis instituee par le Roy d'Angleterre troisieme du nom, lequel y feit de fort belles fondations, il y a bailliage. Les habitans de Ville-Dieu sont fort grossiers pour la plus-part : neantmoins il y en a de fort ingenieux entre les autres. Ils sont principalement adonnez au trafic de paellerie, estant presque tous fondeurs de cloches, paelles, chaudrons & autre ouvrages de metail & de cuivre.

De la Lande d'Herould jadis place remarquable

Tout aupres de Ville-Dieu, est la Lande d'Herould ou d'Airou, qui n'est maintenant qu'une simple parroisse. Anciennement y avoit un bourg contenant environ demie lieue de long, fort superbement basti sur le grand chemin tendant à Avranches, mais il est ruiné, & n'en reste plus que fort peu d'enseignemens. Il y avoit aussi un beau chasteau, dont on aperçoit encor quelques vestiges, le champ voisin est proche d'iceluy, s'appelle encor le pré du chasteau.

Environ deux traicts d'arbalestre du bourg susdict est sur le grand chemin une chapelle des plus anciennes, où il y avoit autresfois un monastere de religieux qu'on appeloit S. Leonard des bois à cause qu'il estoit situé en un bout du bois de la Lande d'Herould.

L'an de grace mil cent cinquante & huict, un samedy de la semaine de Pasques environ midy s'esleva de terre à la Lande d'Airou un grand tourbillon qui enlevoit avec luy tout ce qu'il rencontroit, & en fin se haussant en l'air, s'apparut une forme de colombe montant avec le tourbillon, laquelle estoit couloree de bleu & rouge & s'arresta en l'air. Cependant on voyoit des fleches & dards qui s'eslançoient contre colombe : sans qu'on veist ceux qui tiroient ces coups : & au haut du tourbillon qui estoit sur la colombe, on voyoit crier & voltiger un grand nombre d'oyseaux de diverses sortes. Bien tost apres ce prodige advint une estrange mortalité au peuple de ce lieu (dont le seigneur pourut des premiers) & s'espandit ceste cruelle maladie par toute la Normandie & regions circonvoisine.

Fondation de la ville de Cher-Bourg et autres :

Non loin de Barfleu, est la fameuse place de Cher-Bourg, en latin Caesaris Burgus, d'autant que Cesar la feit bastir : ayant arresté son camp en ceste basse marche de Costentin. Ceste ville & chasteau fut la derniere ostee aux Anglois par Charles septiesme, lors qu'il les chassa du tout de la France, l'an mil quatre cens quarante neuf. En memoire dequoi se faict procession generale le

Le moulin Gué à La Colombe

Du moulin originel il ne semble plus rester grand-chose. Celui-ci se situe sur le bord de la grand-route départementale, appelée route de la liberté à La Colombe. Le bail enregistré le 25 septembre 1962 entre **Jules Addes** époux de **Marguerite Lepesant** et **Emmanuel Bellamy**, directeur en retraite du ministère des finances et **Marie, Antoinette Moquay** son épouse, du moulin du Gué, composé d'une maison construite en pierre et couverte en tuiles avec deux caves en sous-sol et d'un poulailler, pour huit cent francs nouveaux par an est l'une des dernières mentions contemporaines d'un lieu d'origine ancienne. En effet le dit moulin du Gué, sur le Tancray, affluent de la Sienne, est représenté sur la planche cadastrale napoléonienne de la commune de La Colombe réalisée en 1827. Il jouxtait la grande route de Villedieu-Saint-Lô et c'est toujours le cas actuellement. Le ruisseau est une limite entre les territoires du Chefresne et de La Colombe. Une vente datée du 20 juillet 1905 est réalisée entre le vendeur, **Maurice, Albert, Ernest Hervieu**, Conseiller de Préfecture et **Louise, Eugénie Gardel-Hervé** son épouse, demeurant ensemble à Chaumont, et l'acheteur, **Henri, Joseph Grente**, négociant demeurant à Percy. Les immeubles vendus se consistent déjà en un bâtiment anciennement à usage de moulin ainsi que la chute d'eau et une cour. L'origine de propriété précise qu'il faisait partie du 3e lot attribué à **Nelly, Marie, Anaïs Rouault-de-Champglin**, veuve **d'Albert, Frédéric, Louis, Antoine Hervieu**, demeurant à Paris et domicilié à Coutances (5 E 28497). Le partage des biens dépendants de la succession d'**Albert, Frédéric, Louis, Antoine Hervieu**, décédé le 12 octobre 1873, enregistrée en écritures privées dans les actes civils le 20 novembre 1893, soit vingt ans après le décès, aux trois enfants du couple, **Maurice, Albert, Ernest** et **Marie, Céleste, Nelly** épouse de **Lefranc Raymond**, **François**, artiste peintre à Paris et **Marguerite, Marie, Nelly**, elle-même décédée le 22 novembre 1886, révèle l'existence d'immeubles à Saint-Nicolas-de-Coutances, Muneville-le-Bingard, Millières, Périers, Gratot, Saint-Maur-des-Bois, Percy, Coutances, Le Chefresne et La Colombe. Le 3e lot comprenant le moulin du Gué, la terre de la Hussonnière, et quelques autres immeubles, est attribué à **Maurice Hervieu** (3 Q 3699). Un autre partage est intervenu le 10 novembre 1941 entre **Adde, Jules, Ferdinand** et **Ledormeur, Marguerite**, des immeubles à La Colombe, Percy et par extension au Chefresne, Notre-Dame-de-Cenilly. Il concernait les immeubles provenant de la succession **d'Adde Désiré**, décédé le 18 février 1935 et de **Marie, Aimée Lebouvier**, décédée le 9 mars 1936 (maître Arnaud, ACP Villedieu, volume 253, n°266).

Registre des sépultures de l'abbaye ND de Hambye

Un registre isolé conservé dans les boîtes d'archives qui viennent d'être déposées aux archives départementales ont permis d'y découvrir un registre de sépultures qui accroit la connaissance des sépultures pratiquées dans l'abbatiale. Voici les actes qu'il contient : « l'an 1739, le quatorzième jour de février est décédé Dom Dominique Cauvet Dorval, religieux profès et clerc tonsuré de l'abbaye de Hambye et prieur du prieuré de l'abbaye de la Couture, lequel a été inhumé le lendemain dans la chapelle de saint Christophe de l'église de ladite abbaye aux présences de Me Jean Burnouf, Me Joseph Grente, prêtres de Hambye et de la communauté, ladite inhumation faite par discrète personne, Antoine Mariette, prêtre, curé d'Hambye et doyen rural de Gavray. Le quatorze septembre 1739, sur les une heure du matin est décédé et le même jour, sur les cinq heure du soir, a été inhumé dans la chapelle saint Christophe en l'abbaye de Hambye, par le Révérend Père Louis Ody, religieux Dominicain du couvent du Mesnil-Garnier, le corps de Dom Richard Hébert, prieur du prieuré simple de Saint-Jean-de-Beaulieu et religieux de l'abbaye de Hambye, en présence des religieux de la communauté et plusieurs autres personnes. Le 2e jour de

Eglise sainte Anne de Villebaudon

Le père dominicain Marie, Alain Lecouturier dans la revue « art sacré » disait que l'église devait avoir le courage de faire appel aux créateurs de l'art moderne pour édifier et décorer églises et chapelles. Il s'agissait à Villebaudon de reconstruire quelque chose qui avait été anéanti lors de la bataille pour la libération de la fin juillet 1944. Trois cent seize églises dans le département de la Manche avaient été touchées par la guerre et soixante-huit d'entre elles nécessitèrent une reconstruction complète. Ces églises nouvelles ont été bâties avant la réforme conciliaire de Vatican II, leur organisation tient compte de ce fait. Cette nouvelle séduisit-elle ? Pas vraiment, ne serait-ce qu'au moyen de la revue de presse, tel l'article signé de Pierre Montjoie et illustré par des photos de Robert Pouchin qui dans La Manche-Libre du 9 mars 1958 titrait « voyage autour des églises à la mode », « un vieux clocher bien restauré, un édifice sec, avec de trop grandes verrières, sans grâce et un préau ! »

Voici ce qu'exprimait le curé de Villebaudon « l'église non plus ne fut pas épargnée. Elle a chancelé sous l'avalanche de fer et de feu qui à partir du 6 juin semait la mort sur nos routes et est tombée en ruines le 26 juillet 1944 lors des combats de la libération, seul restait debout pour ranimer les courages et entretenir la confiance le clocher à bâtière montant vers les cieux ».

Le Conseil municipal ayant monsieur Dufour pour maire, décida le 9 septembre 1953 d'accepter les plans d'urbanisme proposés par l'architecte urbaniste Witte et confirmèrent de voir la reconstruction de Villebaudon commencer dans le plus bref délai. Voici la présentation qu'en fit l'architecte Jean, Pierre Sautier « l'église ancienne de Villebaudon construite au milieu du cimetière dominait la vallée vers le nord et Saint-Lô. Sa situation a causé son anéantissement au cours de la bataille. L'église nouvelle s'élève au même emplacement, mais la physionomie du bourg a été

profondément modifiée, une grande place créée. Le sanctuaire s'éclaire maintenant vers le centre de la communauté. Une galerie basse doit permettre comme un narthex aux fidèles de se préparer à pénétrer dans la maison de Dieu. A Villebaudon, la lumière éclairera sans réserve le sanctuaire, venant d'un grand réseau en béton garni de verres colorés très simples. Trois figures enchâssées, de la Vierge, saint Martin de saint Michel y brilleront de l'éclat de toutes les nuances de verres antiques. Les mêmes matériaux auront servi à l'église et aux maisons du bourg : pierre de Saint-Vigor pour les murs, ardoises pour la couverture. L'ossature en béton armé brut est affirmée, le plafond en sapin verni, comme dans de nombreuses églises anciennes d'alentours. La nef est à peu près aussi large que longue, pour que tous les assistants participent également à la messe. L'autel se distingue par sa table en pierre de Bourgogne, très claire, parfaitement polie, posée sur un socle robuste en béton éclaté. Le Christ de l'ancienne église restauré et fixé sur une croix aux larges dimensions fera fond d'autel. L'ancienne statue de sainte Anne familière, reviendra à droite de l'autel. Une vigoureuse effigie de la sainte dans le mur du chevet signalera aux passants de la grande route, la fidélité des habitants de la bourgade à leur patronne. Le clocher a été sauvé, entièrement restauré ; il reste relié à l'église neuve par la galerie. Dans tous ces détails, le centre ressuscité de la paroisse a été l'objet de soins particuliers, témoignant du même respect. Tous artifices ou recherches systématiques ont été exclus pour lui assurer une ambiance sereine et recueillie ». Le parti défini à Villebaudon sera le même qu'à Villiers-Fossard avec la conservation de l'ancien clocher pourtant malmené. Le chevet de l'église initialement prévu pour être rempli de briques le fut de pierre sur la suggestion du chanoine Pinel.

L'architecte, installé à Melun en Seine-et-Marne, se fixa dans la Manche pour participer à la reconstruction à Tessy-sur-Vire et à Belval.

La liste dressée le 2 avril 1954, complétée le 12 suivant, des pertes mobilières, révèle ceci : un maitre-autel, deux autels en bois, une chaire en chêne sculpté, quarante-six bancs de chœur et de la nef avec agenouilloirs, quatre stalles de chœur en chêne, une grille de communion en fer forgé de six mètres de long, un confessionnal en chêne, un harmonium, fonts-baptismaux en pierre de Caen, un chemin de croix, une bannière des saints patrons, quatre bancs de tribune, garnitures des trois autels, une croix de procession, les statues de saints et saintes Anne, Ortaire, Sacré-Cœur, Vierge, Michel, Joachim, Antoine, Jeanne d'Arc, Thérèse de l'enfant Jésus, hauteur d'un mètre quarante, chasublier et double jeu d'ornements liturgiques, placard des chapes de chantres, petite armoire de sacristie pour les vases sacrés, placard des soutanes d'enfants de chœur, soutanes des chantres, surplis de prêtre, plusieurs aubes, un ciboire, un calice, une lampe de sanctuaire, plateau à quêtes, …L'abbé

Un règlement du cimetière de Granville

Les archives du commissariat de police de Granville déposées aux archives départementales de la Manche sous la cote 4 M possèdent à l'article 76 deux cahiers (registres 2-3) titrés « code de police » de l'année 1853 dont les pages 334-339, 342-352 (quelques pages lacunaires dans le cahier n° 2) sont consacrées au règlement des inhumations et des sépultures dans le cimetière de Granville.

Voici la transcription intégrale d'un document, malheureusement incomplet, mais qui pourra peut-être l'être avec d'autres sources locales.

Sépultures

Dispositions générales

1324-La sépulture ne peut être refusée sous aucun prétexte aux personnes décédées, quels que soient leurs opinions religieuses et l'exercice de leur culte.

1325-Lorsque les ministres du culte auront refusé leur ministère pour l'inhumation d'un corps, le commissaire de police de l'arrondissement dans lequel le décès aura eu lieu fera procéder à l'inhumation.

Des inhumations

1326-Aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation délivrée sur papier libre et sans frais par l'officier à l'état-civil.

1327-L'inhumation ne pourra être faite que 24 heures après le décès, hors le cas prévu par l'art 1329 du présent règlement.

1328-Le moment du décès sera constaté par une déclaration faite à l'état-civil par deux témoins, lesquels devront être, autant que possible, parents ou amis du décédé. Dans tous les cas, ces témoins attesteront avoir une connaissance personnelle du fait, objet de leur déclaration.

1329-L'inhumation pourra avoir lieu avant les 24 heures mais seulement sur l'avis d'un médecin ou chirurgien constatant l'urgence.

1330-Lorsqu'il y aura des signes ou indices de mort violente, ou d'autres circonstances qui donneraient lieu de la soupçonner, l'inhumation ne pourra être faite qu'après qu'un officier de police assisté d'un docteur ou médecin ou en chirurgie, aura dressé procès-verbal de l'état du cadavre et des circonstances y relatives, ainsi que des renseignements qu'il aura pu recueillir sur les prénoms, âge, profession, lieu de naissance et domicile du décédé.

1331-Dans le cas prévu par l'article précédent, l'inhumation pourra être retardée, ou faite dans une fosse séparée.

Des lieux de sépultures

1332-Aucune inhumation ne pourra avoir lieu que dans le cimetière commun situé dans la commune de Donville, sauf, ce qui sera dit ci-après aux articles 1339 et 1343.

1333-Sur l'avis de l'administration des hospices, il pourra être permis de construire dans les hôpitaux des monuments pour les donateurs et bienfaiteurs de ces établissements, lorsqu'ils en auront exprimé dans leurs actes de donations, fondation, ou de dernière volonté.

1334-Il est fait défense expresse, de faire aucun dépositoire dans l'enceinte de la ville.

1335-Chaque inhumation sera faite dans une fosse séparée.

1336-Chaque fosse qui sera ouverte aura 2 mètres de profondeur sur 8 décimètres de largeur et 2 mètres de longueur. Elle sera ensuite remplie de terre bien foulée.

1337-Les fosses seront distantes les unes des autres de 3 à 4 décimètres sur les côtés et de 3 à 5 de la tête aux pieds.

1338-Les inhumations ordinaires auront lieu successivement dans les huit portions du cimetière, lesquelles sont divisées de manière à ce que les fosses ne soient rouvertes que tous les huit ans pour de nouvelles inhumations. Dans tous les cas, l'ouverture de fosses ne pourra jamais avoir lieu qu'après cinq années au moins révolues depuis l'inhumation.

Des sépultures particulières

1339-Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, mais à condition expresse d'en obtenir l'autorisation de l'administration municipale, qui ne l'accordera qu'après avoir fait constater que cette propriété est distante de l'enceinte de la ville et des faubourgs de 35 à 40 mètres, close de murs, et qu'elle ne présente par ailleurs aucun inconvénient.

1340-Lorsque l'on voudra obtenir cette autorisation, on devra au moment du décès, en instruire l'officier de l'état-civil.

1341-Les fosses dans les propriétés particulières seront des mêmes dimensions que dans le cimetière commun.

1342-En cas de vente du terrain ou se trouve une sépulture particulière, le nouveau propriétaire sera tenu de se conformer aux conditions imposées lors de la sépulture ; à défaut de quoi, il devra obtenir de l'administration municipale, la permission de faire exhumer les restes, et de les faire transporter d'une manière convenable dans le cimetière commun.

Des sépultures hors de la commune

1343-Si l'inhumation dit, après le désir exprimé par les familles, avoir lieu dans une autre commune, l'officier de l'état-civil, après s'être assuré que toutes les précautions ont été prises dans l'intérêt de la salubrité, en égard à la distance à parcourir, délivrera un permis de transport.

1344-Les familles pourront se servir de tel mode de transport qu'elles jugeront convenables, en se conformant aux conditions de décence et de salubrité prescrites par l'administration.

1345-Le permis de transport mentionnera l'obligation pour le conducteur de représenter le corps au maire du lieu de la destination, avec injonction de rapporter un certificat délivré par ce dernier, constatant qu'il a été satisfait à

cette obligation.

1346-Avis du départ sera donné administrativement au maire du lieu de destination.

1347-Si par suite des formalités à remplir, o d'obstacles imprévus, les dépouille ne peuvent partir immédiatement après l'expiration du délai de 24 heures à dater du décès, elles devront êtres déposées dans une fosse provisoire ou dans un des caveaux d'attente du cimetière, d'où elles seront inhumées u moment du départ. Le dépôt provisoire ne peut, dans aucun cas, avoir lieu que dans un endroit éloigné de l'enceinte de la ville de 35 à 40 mètres, conformément au décret du 23 prairial an 12.

Mesures d'ordre et de police

1348-Les lieux de sépultures, soit qu'ils appartiennent aux communes, soit qu'ils appartiennent à des particuliers, sont soumis à l'autorité, police et surveillance de l'administration municipale.

1349-Il est expressément défendu de tenir des réunions profanes dans le cimetière commun, d'y commettre aucun désordre, aucun acte contraire à la décence.

1350-Les personnes qui le visitent doivent s'y comporter avec le respect dû à la destination religieuse du lieu, et à la mémoire des morts.

1351-Il est également défendu de pénétrer dans le cimetière autrement que par les entrées principales qui …

1360-Les frais d'exhumation, pour vacations aux assistants seront réglés comme suit : au commissaire de police 10 francs, au concierge 12 francs. S'il est chargé de l'opération en outre des déboursés au même 6 francs s'ils ne font que surveiller.

1361-Il est fait très expresse défense de faire, sous quelque prétexte que ce soit, aucune exhumation, déplacement ou enlèvement de cadavres ou d'ossements autres que ceux autorisées par l'autorité municipale ou par la police judiciaire, à peine d'être poursuivi.

A suivre…

janvier 1740 a été par moi Jean Burnouf, prêtre de la paroisse de Hambye, par la permission de Dom Benoist Rioult, prieur claustral et religieux de l'abbaye de Hambye, inhumée dans la nef de l'église de la dite abbaye le corps de Pierre Le Tourneur,

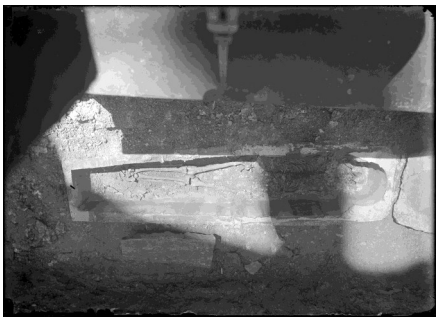

Cliché archives départementales de la Manche

cuisinier de la communauté, âgé de trente-quatre ans environ, de la paroisse de Montcuit, décédé du dix de présent mois et an, la dite inhumation faite en présence de François Le Tourneur, son frère, Nicolas Dolley de Hambye et plusieurs autres. Et aussi « le onzième jour de juin 1740 a été par moi Dom Benoist Rioult, prêtre, religieux et prieur claustral de l'abbaye de Hambye, inhumé dans la nef de l'église de ladite abbaye le corps de Marie des Douities, âgée de trente ans environ, femme de Michel Godreuil, garde des bois de l'abbaye et demeurant sur la porte d'entrée d'icelle aux présences de Nicolas Dolley, Jean Burnouf, prêtre de Hambye et Jullien Mauviel. Ladite femme décédée d'hier. L'an mil sept cent quarante-deux, le vingt-troisième jour de juin, sur les onze heures du matin, a été inhumé le corps de Dom Jean-Baptiste la Combe, prêtre, chantre et religieux de l'abbaye Notre-Dame de Hambye, décédé de la veille, par Nicolas Leloutre, prêtre, religieux Dominicain du couvent du Mesnil-Garnier, dans la chapelle Saint-Christophe de ladite abbaye en présence des religieux de la communauté et de plusieurs autres. Signatures : frère Nicolas Leloutre, dominicain, Rioult, prieur de l'abbaye, frère Bertot, prieur, G Féret, F Lemaitre, Gondouin, Pierre Lefèvre, Burnouf.

Moulin de la Varinière à Sept-Frères

Petite sortie vers la vallée de la Vire, à Sept-frères pour évoquer ces quelques actes de vente concernant le moulin de la Varinière sur la Cunes. Une première vente réalisée chez maître Leroux, notaire à Montbray, enregistrée le 25 janvier 1904, par **Eugène, Edouard Fleuret** et **Letot Joséphine**, époux, demeurant à Sept-Frères, à **Emile, Léopold Delahaye**, d'un moulin à quatre tournants à la Varinière, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, plant, jardin légumier, herbage dit « les closages » cinq prés cadastrés « B » 283, 300-306, 317, 281-282, 301, 316 et la Pallière (B 422) sur la commune du Mesnil-Caussois. Origine de propriété : une adjudication chez maître Lelièvre notaire à Saint-Sever le 12 décembre 1896 (ACP Percy, volume 86, folio 96, cases 15-17). Ces documents sont consultables aux archives départementales de la Manche. Une obligation hypothécaire pour prêt chez le même notaire est enregistrée à Percy le 6 janvier 1904, volume 86, folio 84, cases 3-5. Suivie d'une deuxième vente, enregistrée le 7 mai 1904, par **Emile, Léopold Delahaye** à **Albert Robée** de divers immeubles à Sept-Frères, au village de la Varinière et par extension sur le Mesnil-Caussois, d'un bâtiment renfermant un moulin à quatre tournants, aisances et dépendances avec quatre près le tout cadastré « B » 283, 300-306, 317, 281-282, 301, 316 (ACP Percy, volume 87, folio 43, cases 13-17).

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

Connaissance et curiosité au val de Sienne !

Où peut-on découvrir cette effigie sculptée tirant une superbe langue ?

Réponse : toit de l'escalier d'accès à la tour fortifiée du clocher de Rouffigny.

douziesme jour du mois d'Aoust par toutes les eglises plus signalez de la Normandie.

Apres ceste place sont encor Breval ou Barfleur, Bricquebec, (où l'on a descouvert depuis un an quelques mines d'argent, cuivre & autres metaux) & Hambie qui appartenoit à la maison d'Estoupeville, & jadis appartenoit aux Paisnels : mais en fin jeanne Paisnel estant mariee à Louys d'Estoupeville iceluy feit passer ceste grande succession en sa famille. Le bourg de la Haye Paisnel porte encore le nom de ceste ancienne famille. Non loin de là est un petit bourg dit Gavray, où l'on void les ruines d'un ancien chasteau sur une petite montaigne fort haute & admirable, qui estoit jadis une insigne forteresse. A Hambie y a une abbaye de la fondation des seigneurs d'Estoupeville, qui de tout temps y ont esleu leur sepulture.

Biographie : Eglise dans la Manche (décembre 1984). Bibliographie : articles de presse dans le bulletin paroissial : l'âme de Villedieu (avril 1987), histoire de Villedieu racontée à nos petits-enfants (février 1987) ; nombreux articles de presse dans le dossier biographique.

Ernest Delarue, curé de la paroisse, est arrivé en juillet 1949. Il fut un prêtre défavorable au projet et son souci de l'économique aurait pu être catastrophique pour le lieu de culte lui-même. Une lettre de Pierre Sautier adressée au curé donnait le ton « il m'a été rapporté que la 1ère pierre de votre église serait posée dans le courant de mai. J'en serais extrêmement heureux, mais en suis quelque peu étonné. En effet, il ne m'a pas été signalé que votre église soit prioritaire. Par ailleurs, en tant qu'architecte de la commune de Villebaudon et de tous ses édifices, il est surprenant que je ne sois pas au courant de ce projet. La commune ne m'a pas retiré son mandat puisque je viens justement de remplir pour monsieur le maire, une feuille de renseignements concernant spécialement votre église. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que si certains confrères ont pu s'immiscer dans cette affaire, ils contreviennent d'une façon formelle aux règles qui régissent notre profession ».

Le curé s'exprime le 13 juillet 1956 dans une lettre « derrière moi, il y a toute une population qui s'impatiente et en apprenant qu'il faut quatre millions pour finir l'église, s'indigne de voir qu'on a engloutit beaucoup d'argent dans un cloître et dans une statue dont la nécessité était bien relative ». Dans une autre lettre paroissiale du 19 novembre 1956, destinée à la population, il titrait « depuis 12 ans Villebaudon attend son église, qui bâtit, pâtit » et dans sa lettre du 16 novembre 1956, il apposa trois mots « promesses, espérances, craintes » et à cadrer le projet : la commune ne peut apporter une contribution supérieure à un million de francs ; la paroisse s'engage à financer elle-même l'aménagement de l'église (mobilier); nous n'autorisons pas l'architecte à dépasser les crédits disponibles et nous nous y opposeront de toutes nos forces ; nous donnerions notre plein accord pour la suppression de plusieurs fenêtres notamment le remplissage de deux au sud et celle de la tribune ; nous avons trop à déplorer d'avoir été contraint d'accepter la sainte Anne qui décore le chevet de l'église alors qu'il restait tant de chose à faire.

La reconstruction des églises s'organisa autour de deux sociétés : la coopérative de reconstruction immobilière des églises et édifices religieux du département de la Manche basée à Coutances et la renaissance des clochers, qui sera dissoute en 1965. Le dommage de l'église de Villebaudon fut estimé à 8 492 488 francs ; le coût de la construction de l'église évalué à 6 67 000 francs et ramené à 5 33 616 francs. A suivre…

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.